



ARRÊTÉ N° 73/2025

Circulation Alternée par Panneaux Interdiction de stationner Rue Du Grand Clos Du 26 Mai au 18 juin 2025

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise SETAP en date du 22 mai 2025 de réguler la circulation et d'interdire le stationnement rue du Grand Clos pour des travaux d'aménagement de l'impasse de la Closerie.

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux d'aménagement de l'impasse de la Closerie, la circulation sera alternée par panneaux B15 et C18 et le stationnement au droit du chantier sera interdit rue du Grand Clos du 26 mai au 18 juin 2025.

ARTICLE 3: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise SETAP.

ARTICLE 4: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise SETAP.

Fait à QUÉVERT, le 26/05/2025

L'adjoint au Maire,

Francis ADNOT



Publié le 26 mai 2025